

TERMITES, INSECTES XYLOPHAGES, MÉRULE ET AUTRES CHAMPIGNONS LIGNIVORES

Pour tout savoir sur les ennemis du bois, la marque CTB-A+ édite un guide pratique "Protection et lutte contre les pathologies du bois dans le bâti"

Omniprésent dans la construction aussi bien à l'extérieur (façade, menuiseries) qu'à l'intérieur (charpente, revêtement de sol, aménagement...), le bois est un matériau vivant sensible à certaines pathologies. Insectes à larves xylophages, termites, mérules ou autres champignons lignivores sont autant d'ennemis du bois qu'il est essentiel de bien identifier pour préserver la qualité de son habitation.

Pour aider les particuliers à se prémunir et lutter efficacement contre ces parasites, la marque CTB-A+ édite un guide pratique "Protection et lutte contre les pathologies du bois dans le bâti", l'occasion de faire le point sur la réglementation et de tout savoir sur les moyens de lutte adaptés.



Destiné aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels pour les aider à informer les propriétaires, le nouveau guide pratique "Protection et lutte contre les pathologies du bois dans le bâti" se compose de trois chapitres, à raison d'un par agent de dégradation du bois, avec :

- les insectes à larves xylophages (capricornes, vrillettes, lyctus...),
- la mérule et autres champignons lignivores (conioaphore...),
- les termites souterrains.

Pour chacun, la marque CTB-A+ fait le point sur la réglementation dans le neuf et dans l'ancien, présente de manière détaillée la biologie du nuisible concerné, délivre de précieuses informations sur ses conditions de développement, décrit les indices révélateurs de sa présence et les dégâts causés. Le tout est largement illustré de visuels en gros plan afin de permettre aux particuliers de repérer plus facilement à l'avenir ces prédateurs, et ainsi de réagir plus rapidement.

Dans un deuxième temps, chaque chapitre aborde les grands principes de lutte à mettre en œuvre en fonction de chaque situation, après réalisation d'un diagnostic précis : travaux d'assainissement, opérations préparatoires et de traitement mais également protection des constructions neuves. L'ensemble est expliqué de manière claire et didactique.

Pour finir, le guide pratique "Protection et lutte contre les pathologies du bois dans le bâti" rappelle l'importance de s'adresser à un professionnel qualifié, comme les entreprises certifiées CTB-A+ dont les compétences en matière de diagnostic et de traitement sont reconnues par un organisme tiers, de quoi s'assurer de bénéficier de la mise en œuvre de techniques les plus novatrices et performantes, et ce dans les règles de l'art.

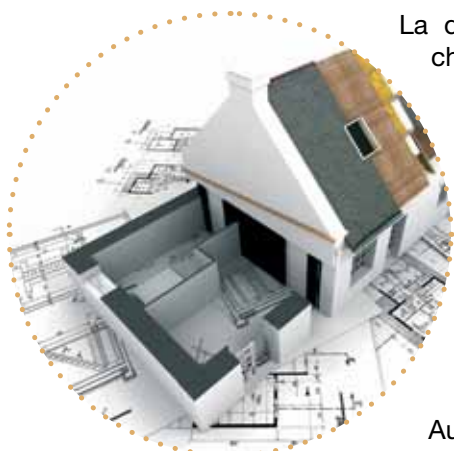


Alors que l'obligation imposée par la loi ALUR de déclaration en mairie en cas de présence de mэрule soulève des interrogations chez les propriétaires et futurs acquéreurs, le **guide pratique "Protection et lutte contre les pathologies du bois dans le bâti"** de la **marque CTB-A+** constitue un **outil indispensable pour trouver des réponses à toutes ces questions.**

Disponible sur simple demande par mail à marque.aplus@fcba.fr, le guide pratique est également consultable en ligne sur le site www.ctbaplus.fr et téléchargeable librement au format pdf.

Quelques mots sur la certification CTB-A+

La marque CTB-A+ est **la seule certification de services du domaine des traitements préventifs et curatifs des bois et du bâti.**



La déontologie commerciale, la pertinence des propositions et la conformité des chantiers des entreprises titulaires de cette marque sont contrôlés et attestés par l'Institut technologique FCBA (organisme certificateur) lors d'audits de chantiers réguliers.

Bien plus qu'une simple qualification d'entreprise, CTB-A+ permet au maître d'ouvrage, public ou privé, de bénéficier :

- de l'intervention d'entreprises compétentes et dûment assurées pour ce type de prestation,
- de la mise en œuvre de référentiels techniques validés et reconnus par la Répression des Fraudes et les prescripteurs (architectes, bureaux de contrôle...).

Autant de garanties, gages de qualité et de sécurité au service de la pérennité du patrimoine, qu'il soit privé ou public.

La certification CTB-A+ en chiffres

- 55 ans d'expérience
- 125 entreprises titulaires de la certification CTB-A+
- forte implantation sur la France et les DOM : 170 sites certifiés
- 20.000 chantiers sous certification réalisés par an
- 2.000 chantiers contrôlés par an par l'Institut Technologique FCBA, organisme certificateur



andré sudrie
relations presse

63 rue Rambuteau 75004 Paris
Tél : 01 42 78 22 22 • Fax : 01 42 78 57 20
Web : www.andresudrie.com

www.ctbaplus.fr



*Qualité de services, maîtrise
de l'impact environnemental*
Les entreprises CTB-A+ s'engagent